



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2009

Soixante-troisième session
Point 3, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2008

[sans renvoi à une grande commission (A/63/633)]

63/238. Pouvoirs des représentants à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs¹ et la recommandation qui y figure,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

*74^e séance plénière
23 décembre 2008*

¹ A/63/633.